



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 66498

Texte de la question

M. André Aschieri interpelle M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur sa décision tendant à la fermeture d'ici à 2003 de trois bases aériennes (Toulouse, Dijon, Pau) chargées de la lutte contre toute sorte de trafic. Ce changement pourrait s'expliquer par une insuffisance budgétaire prolongée. Toutefois si un regroupement des contrôles sur la zone de Dugny est envisagé comme plan de rechange, il s'interroge sur le risque de développement des fraudes que pourrait entraîner la diminution du nombre des aéronefs, et souhaiterait savoir quelles sont les mesures prévues pour maintenir l'efficacité de cette surveillance aéroterrestre.

Texte de la réponse

L'adaptation des modalités d'intervention de la division aéroterrestres créée en 1990 est indispensable dans un contexte d'ouverture des frontières européennes, qui libère de toute formalité douanière la circulation aérienne intracommunautaire. Le mode de surveillance générale de ce service doit évoluer vers un dispositif dont la vocation essentielle est l'intervention sur des objectifs ciblés. Cette méthode de travail, déjà mise en oeuvre par d'autres services douaniers, paraît particulièrement adaptée à l'augmentation des échanges internationaux. Une réorganisation en ce sens de la division aéroterrestre ne saurait donc être interprétée comme un amoindrissement des capacités d'action de la douane de nature à affecter son efficacité, y compris dans le domaine sécuritaire. En concertation avec les organisations syndicales représentatives, un calendrier d'adaptation de ce service, à compter de l'été 2002, a été adopté. Par ailleurs, des crédits seront engagés afin de renforcer les capacités d'intervention aérienne de la douane.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66498

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5511

Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 62